

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 64/002/2008 – ÉFAI

29 mai 2008

AU 145/08 Craintes de torture ou de mauvais traitements / Détention au secret / Retour forcé

ÉRYTHRÉE / Yonas Haile Mehari (h), 26 ans
ALLEMAGNE Petros Aforki Mulugeta (h), 20 ans

Le 14 mai, les services allemands de l'immigration ont renvoyé de force Yonas Haile Mehari et Petros Aforki Mulugeta, deux ressortissants érythréens, dans leur pays d'origine. Personne n'a vu ces deux hommes depuis leur arrivée dans la capitale, Asmara. Amnesty International pense qu'ils ont été arrêtés à l'aéroport d'Asmara dès leur arrivée et qu'ils sont détenus au secret. Ils risquent de subir des actes de torture ou d'autres formes de mauvais traitements.

Yonas Haile Mehari est arrivé à Francfort, en Allemagne, en novembre 2007, après avoir quitté l'Érythrée en passant par le Soudan. Petros Aforki Mulugeta est également arrivé à Francfort en novembre 2007. Ces deux hommes ont été immédiatement arrêtés par des agents des services allemands de l'immigration. Ils ont formulé une demande d'asile, mais celle-ci a été rejetée.

Amnesty International craint que les autorités érythréennes ne torturent Yonas Haile Mehari et Petros Aforki Mulugeta afin de les punir de s'être soustraits à la conscription et d'avoir demandé l'asile, un acte considéré par l'État comme une « *trahison* » envers le pays.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a adressé à tous les gouvernements des directives, toujours en vigueur à ce jour, précisant que les demandeurs d'asile érythréens déboutés ne devaient pas être renvoyés dans leur pays, mais au contraire bénéficier de mesures de protection complémentaires. Amnesty International a relevé plusieurs cas récents dans lesquels des réfugiés et des demandeurs d'asile renvoyés en Érythrée avaient été détenus au secret et torturés.

Des milliers de personnes sont détenues au secret en Érythrée, dans des lieux tenus secrets et pour des durées indéterminées, sans inculpation ni procès. Elles ont été arrêtées pour leur opposition présumée au gouvernement, pour avoir pratiqué leur foi religieuse alors que leur Église, évangélique ou autre, était interdite, pour s'être soustraites à la conscription ou pour avoir tenté de fuir le pays.

En Érythrée, le service militaire est obligatoire pour tous les hommes et femmes âgés de dix-huit à quarante ans, et sa durée est illimitée. Il n'y a pas d'exemption pour les objecteurs de conscience. La sanction habituelle pour ceux qui ont fui la conscription est la torture de l'« *hélicoptère* », la victime étant attachée pendant plusieurs heures dans une position douloureuse, les pieds et les mains attachés derrière le dos.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après :

Aux autorités érythréennes, en anglais ou dans votre propre langue :

- engagez les autorités à révéler le lieu de détention de Yonas Haile Mehari et de Petros Aforiki Mulugeta, et à leur permettre immédiatement d'entrer en contact avec leur famille et un avocat, ainsi que de recevoir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin ;
- exhortez-les à ne pas soumettre ces hommes à la torture, ni à aucune autre forme de mauvais traitements ;
- demandez-leur instamment de les présenter devant un juge afin qu'ils soient inculpés d'une infraction dûment reconnue par la loi ou bien de les remettre en liberté.

Aux autorités allemandes, en allemand ou dans votre propre langue :

- faites part de l'inquiétude que vous inspire le renvoi forcé de Yonas Haile Mehari et Petros Aforiki Mulugeta en Érythrée ;
- dites-vous préoccupé par le fait que ces deux hommes ont disparu depuis leur arrivée à Asmara et qu'ils sont probablement détenus au secret ;
- engagez les autorités à prendre toutes les mesures qui sont en leur pouvoir afin que le lieu de détention de Yonas Haile Mehari et de Petros Aforiki Mulugeta soit révélé et qu'il leur soit permis immédiatement d'entrer en contact avec leur famille et un avocat, ainsi que de recevoir tous les soins médicaux dont ils pourraient avoir besoin, et priez-les de veiller à ce qu'ils ne soient ni torturés, ni soumis à d'autres mauvais traitements ;
- exhortez-les à demander sans délai leur libération ;
- demandez-leur instamment d'appliquer les directives adressées par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) en arrêtant de renvoyer des demandeurs d'asile déboutés en Érythrée, où ils risquent d'être détenus au secret, torturés et soumis à d'autres formes de mauvais traitements.

APPELS À :

Autorités érythréennes :

Président :

His Excellency President Issayas Afewerki

Office of the President

P O Box 257, Asmara, Érythrée

Fax : +2911 123 788 (via le ministère des Affaires étrangères)

Formule d'appel : *Your Excellency, / Monsieur le Président,*

Ministre de la Justice :

Ms Fawzia Hashim

Ministry of Justice

P O Box 241, Asmara, Érythrée

Fax : +2911 126 422

Salutation: *Dear Minister, / Madame la Ministre,*

Autorités allemandes :

Ministre des Affaires étrangères :

Frank-Walter Steinmeier

Federal Minister of Foreign Affairs

Ministry of Foreign Affairs, Werderscher Markt, 10117 Berlin, Allemagne

Fax : +49 30 5000 3866

Email: poststelle@auswaertiges-amt.de

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

Ministre de l'Intérieur :

Wolfgang Schäuble

Federal Minister of the Interior

Ministry of the Interior, Alt Moabit 101 D

10559 Berlin, Allemagne

Fax : +49 1888 681 2926

Email: poststelle@bmi.bund.de

Formule d'appel : *Dear Minister, / Monsieur le Ministre,*

COPIES À :

Directeur de la police érythréenne :

Commissioner of Police

Ministry of Internal Affairs

P O Box 1223, Asmara, Érythrée

Formule d'appel : *Dear Commissioner, / Monsieur,*

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de l'Érythrée et de l'Allemagne dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. APRÈS LE 10 JUILLET 2008, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.